

LION FORTUNE

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social: 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 33.925

Chers actionnaires,

En raison d'un quorum insuffisant, l'assemblée générale extraordinaire convoquée le 11 novembre 2004 n'a pas pu se prononcer valablement sur les points à l'ordre du jour. Par conséquent, les actionnaires sont invités par la présente à assister à une nouvelle

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

convoquée le 17 décembre 2004, à 11 h.

ORDRE DU JOUR

1. Approuver et ratifier le projet de fusion (le «Projet de Fusion») tel que publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg et tel que déposé au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
2. Approuver la fusion de LION FORTUNE (la «Société») avec CREDIT AGRICOLE FUNDS, une Société d'Investissement à Capital Variable luxembourgeoise ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg après avoir entendu
 - le rapport du conseil d'administration de la société relatif au Projet de Fusion, et
 - le rapport des experts tel que prévu dans l'Article 266 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales,à la Date Effective telle que définie dans le Projet de Fusion.
3. Accepter l'émission aux actionnaires de la société, sans frais, d'actions sans valeur nominale des portefeuilles respectifs de CREDIT AGRICOLE FUNDS (les «Nouvelles Actions») en considération de l'apport de l'ensemble des actifs et des engagements des sous-fonds de la société vers les portefeuilles correspondants de CREDIT AGRICOLE FUNDS, à un prix basé sur les valeurs nettes d'inventaires par action respectives de CREDIT AGRICOLE FUNDS applicables à la Date Effective, telle que définie dans le Projet de Fusion.
4. Accepter l'émission de Nouvelles Actions contre les anciennes actions de la société, sous forme nominative (comprenant des fractions d'actions jusqu'à trois décimales) aux actionnaires nominatifs figurant au registre des actionnaires de la société à la Date Effective et aux actionnaires au porteur de la société après livraison à l'agent de transfert de CREDIT AGRICOLE FUNDS de leurs certificats d'actions au porteur avec tous les coupons non échus attachés, à moins qu'ils n'exigent d'être remboursés en espèces.
5. Accepter l'émission de Nouvelles Actions de la Sous-Classe «Institutional» (Sous-Classe I) de CREDIT AGRICOLE FUNDS aux actionnaires de la Classe I de LION FORTUNE.
6. Accepter l'émission de Nouvelles Actions de la Sous-Classe «Classic» (Sous-Classe C) de CREDIT AGRICOLE FUNDS aux actionnaires de la Classe A de LION FORTUNE.

de la Sous-Classe «Classic S» (Sous-Classe S) onnaires de la Classe B de LION FORTUNE.
s de capitalisation et de distribution de CREDIT
ons détenues dans LION FORTUNE, sauf pour
ociété qui recevront uniquement des Nouvelles
Actions de capitalisation de la Sous-Classe S de CREDIT AGRICOLE FUNDS.

Offen steht die Türe zum Schweizerischen Handelsamtsblatt für Immobilien-Inserate, die Handel, Gewerbe und Industrie berühren

9. Noter que suite à la fusion, la société sera dissoute sans liquidation, que toutes les ancien-

Anzeigen-Annahmestelle

Annoncen-Agentur Biel AG

Längfeldweg 135, 2501 Biel

Telefon 032 344 82 98, Telefax 032 344 83 53,

E-Mail: anzeigen@gassmann.ch

Reservieren Sie jetzt Ihre Anzeige im SHAB, dem einzigen offiziellen Publikationsorgan der Eidgenossenschaft, welches regelmässig mit den neusten amtlichen Informationen und gesetzlich vorgeschriebenen Bekanntmachungen erscheint.

